Sous la présidence de monsieur Jean-Marc BOUDOU, Vice-Présidents de Saint-Flour Communauté, la commission intercommunale thématique Déchets s'est déroulée en salle des conférences du village d'entreprises le mercredi 9 juin 2021. Conformément à la délibération du 13 janvier 2021 du conseil communautaire, les membres titulaires de la commission déchets étaient conviés à cette réunion par une convocation adressée le 01 Juin 2021.

L'ordre du jour a été le suivant :
- Rappel des travaux des commissions en lien avec le PADD.
- Elaboration du projet de territoire :
  - Informations générales
  - Calendrier d'élaboration du volet opérationnel
- Avis de la commission sur les fiches projets de maitrise d'ouvrage communautaire
- Questions diverses.

Les membres présents sont mentionnés dans la feuille de présence ci-annexée (ANNEXE 1).
Les supports de présentation sont annexés au présent compte-rendu (ANNEXE 2)

Les services de Saint-Flour Communauté présents étaient :
- Emmanuelle FOUILLADIEU, Directrice Générale des Services,
- Jean François VEDRINES, Directeur du pôle Services Techniques,
- Julie FROGNEUX, chef de service collecte des déchets.

Bernard MAURY est désigné secrétaire de séance.

Introduction. Projet de territoire et contractualisation au titre du CRTE (Contrat de relance et de transition écologique)

Emmanuelle FOUILLADIEU rappelle les objectifs et le contexte d'élaboration du projet de territoire de Saint-Flour Communauté pour la période 2021-2026, tels que détaillés dans le document de présentation ci-annexé, avec notamment des informations au sujet de :

- Les conditions d'élaboration du projet de territoire construit sur les orientations stratégiques du PADD 2021-2035 (Projet d'Aménagement de Développement Durables) ;
- Les étapes de construction du projet de territoire, qui sera soumis à délibération du conseil communautaire le 30 juin 2021, alors qu'aura lieu lors de cette séance le débat du PADD ;
- La rédaction des fiches projets de maitrise d'ouvrage communautaire et des fiches projets de maitrise d'ouvrage communale qui contribuent à la stratégie communautaire. Ces fiches peuvent être amenées à faire l'objet de contractualisations, notamment au titre du CRTE (Contrat de Ruralité de Relance et de Transition Energétique) avec l'Etat auquel un projet a été transmis le 14 juin.

  Le CRTE, signé pour six ans, avec des annexes opérationnelles annuelles est de même durée que le projet de territoire. Il illustre la généralisation d'un nouveau mode de contractualisation entre l'Etat et les collectivités territoriales. Il intègre les dispositifs d'accompagnement de l'État à destination des collectivités territoriales sur le périmètre de l'intercommunalité pour notre territoire.
- Les réunions des commissions thématiques intercommunales pour avis sur les fiches projets de maitrise d'ouvrage intercommunale et de maitrise d'ouvrage communale ;

- La mise en œuvre opérationnelle du projet de territoire, en lien avec le futur PLUi (Plan Local d'Urbanisme Intercommunale) et la préfiguration d'un pôle « services aux communes » au sein de Saint-Flour Communauté, en appui des communes pour la mise en œuvre des projets qui contribueront à la stratégie territoriale communautaire.

XXXXXX

Ordre du jour

Point 1. Elaboration du projet de territoire : avis de la commission sur les fiches projets

Les fiches projets qui relèvent plus particulièrement de l'ambition 1 – axe 1 – objectif 1.5 / axe 2 – objectifs 2.3 et de l'ambition 2 – axe 5 – objectif 5.3/ axe 6- objectif 6.1 du PADD sont présentées, telles que détaillées dans le document de présentation ci-annexé, et réparties comme suit :

Ambition 1 : renforcer l'attractivité du territoire.

<u>Axe 1</u> : une politique attractive en matière d'accueil résidentiel qui tend à inverser les tendances démographiques actuelles et à maintenir la population sur le territoire

- **Objectif 1.5 : Consolider l'offre de services (santé, services publics, services éducatifs, culturels...) en lien avec le futur schéma de services marchands et non marchands, et permettre la réalisation d'équipements structurants de qualité afin de répondre aux besoins des habitants sur l'ensemble du territoire**
- Fiche projet communautaire : Optimiser le maillage du territoire en déchèterie fixe et mobile

- **Objectif 2.3 : Développer une économie locale créatrice de valeur ajoutée, en misant sur les filières traditionnelles et l'économie circulaire**
- Fiche projet communautaire : Economie sociale et solidaire – réemploi et recyclerie : étendre le site Emmaüs à Saint-Flour

Ambition 2 : Préserver et aménager durablement l'espace

<u>Axe 5</u> : Un patrimoine naturel valorisé et préservé pour affirmer l'identité rurale du territoire.

- **Objectif 5.3 : Prendre en compte les risques, pollutions et nuisances engendrées par les activités humaines**
- Fiche projet communautaire : Accompagner les communes dans leur lutte contre les décharges sauvages

<u>Axe 6</u> : Un territoire communautaire engagé dans la transition écologique et énergétique.

- **Objectif 6.1 : Favoriser la sobriété énergétique**
- Fiche projet communautaire : Adapter la collecte à l'extension des consignes de tri
- Fiche projet communautaire : Permettre le tri à la source de tous les biodéchets
- Fiche projet communautaire : Faire évoluer le mode de tarification des déchets vers une tarification incitative.
- Fiche projet supra communautaire : La valorisation des déchets, une ressource d'économie circulaire pour les territoires de l'Est Cantal
- Fiche projet supra communautaire : Autonomie des territoires de l'Est Cantal et proximité, dans la gestion et le traitement des déchets

La présentation de ces fiches actions a suscité les interrogations suivantes :

- En complément de la déchetterie mobile, sera-t-il proposé une solution aux citadins ne possédant pas de voiture ? A ce stade du projet, cet éventuel besoin n'a pas été pris en compte. Toutefois, un service municipal peut répondre à cette demande.

- En complément de l'extension du site d'Emmaüs, pourrait-il être prévu un espace de dépose et reprise à l'attention des usagers fréquentant la déchetterie ? cette question fait l'objet d'une réflexion de la part du SYTEC avec la mise en place d'une ressourcerie (Axe6/Obj 6.1 : *Fiche projet supra communautaire* : *La valorisation des déchets, une ressource d'économie circulaire pour les territoires de l'Est Cantal*)
- La présentation sur l'extension des consignes de tri à tous les emballages plastiques a amené les élus présents à s'interroger quant à la capacité des trappes installées sur le couvercle des bacs jaunes dans le centre ancien de Saint-Flour, certains habitants ne prenant pas la peine de déposer leurs déchets triés un par un dans le bac. Ces trappes sont à l'essai dans le centre ancien de Saint-Flour pour amener les usagers à découper et plier leurs cartons avant de les insérer dans le bac, car cela avait généré des dysfonctionnements du service au cours de l'été 2020. Il est proposé de tester ce dispositif durant l'été 2021 pour juger de l'efficacité ou non de ces trappes sur cette problématique.
- Quelques élus ont évoqué leur crainte des dépôts sauvages dans le cas de l'instauration d'une tarification incitative. Jean-François Védrines rappelle aux élus que la réflexion vient d'être initiée à l'échelle du SYTEC, avec les commissions déchets des deux autres communautés de communes membres. L'étude proposée tend à évaluer la faisabilité ou non de l'instauration de ce mode de tarification sur le territoire.

SYNTHESE : Toutes les fiches actions ont reçu un avis favorable de la part des membres présents de la commission.
Les élus présents ont également émis un avis favorable quant à la proposition de lancer une étude de faisabilité sur la mise en place de la redevance incitative. Cette étude sera pilotée par le SYTEC avec une participation financière de Saint-Flour Communauté à hauteur du reste à charge pour notre territoire.

Point 2. Questions diverses

En l'absence de questions diverses, la séance est levée.

****

A Saint-Flour, le 23 Juin 2021,

Le Vice-Président délégué,
à l'agriculture et à l'environnement

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SAINT-FLOUR COMMUNAUTE

Jean-Marc BOUDOU

LISTE DES ANNEXES :

Annexe 1 : feuille de présence

Annexe 2 : support de présentation Commission intercommunale thématique Déchets